

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

Téléphone : 04-78-48-12-09
Fax : 04-78-48-15-09

Le 25 avril 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 AVRIL 2023

Conseil municipal du mardi 25 avril 2023

Date de convocation du conseil municipal : 19 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Benjamin METELLY, , Béatrice DUMORTIER.

Membres excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à André BROTTE, Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND donne pouvoir à Sylvie PERRIER, Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit DUVAL, Aurore TOMA donne pouvoir à Danielle BLATH ; Emeric GEHANT.

Membre absent : -

Le conseil municipal s'est réuni le 25 avril 2023 à 19h30 à la mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire qui ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est approuvé.

M. le Maire demande qui souhaite être secrétaire de séance. Aurélie GUTIERREZ se propose et est élue à l'unanimité.

2023/22	Convention de prêt du camion scène de Brindas
----------------	---

Le rapporteur expose au conseil municipal que la commune de Brindas a accepté de prêter à nouveau un camion-scène pour permettre d'y accueillir des groupes, à différentes occasions (telles que le concert des Lost Brothers le 10 juin ou la Foire du 1er week-end de septembre). Ce camion devra être récupéré sur place avec un matériel roulant adapté.

Il convient dès lors d'autoriser le maire à signer la convention de prêt du camion-scène pour les différentes occasions, afin qu'il ne soit plus nécessaire de délibérer à chaque fois.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer les conventions de prêt par la commune de Brindas d'un camion-scène pour les différentes occasions susceptibles de se présenter.

Remarques : Pour rappel, Brindas a deux camions scènes (sous forme de remorque) et a accepté de nous prêter le plus ancien des deux lors de la dernière fête organisée dans le parc. Ils ont accepté de nous le prêter à nouveau pour le concert du 10 juin (au bénéfice de l'association Les Lutins du R3). Prêt à titre gratuit.

Unanimité

2023/23

ENEDIS – implantation d'ouvrages électriques de distribution publique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'ENEDIS doit remplacer le transformateur de Valency et sollicite à cet effet la commune pour disposer de 25 m² de la parcelle communale AE243. Il est proposé, si la commune souhaite un défraiement, une indemnité forfaitaire et unique de 300 €, versée une fois la convention de servitude régularisée par acte notarié.

ENEDIS propose en conséquence de conclure une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique, constitutive de droits réels (c'est-à-dire plus protectrice qu'une mise à disposition précaire et révocable), valable pour la durée d'affectation au service public de distribution d'électricité du transformateur en question.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention et tout acte relatif à cette mise à disposition constitutive de droits réels au profit d'ENEDIS.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de création d'un transformateur sur la parcelle AE243 appartenant à la commune

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels proposée par ENEDIS et jointe en annexe, et tout acte y afférent,

DECIDE d'accepter l'indemnité de 300 euros

Remarques : il s'agit du remplacement d'un transformateur, dont l'emplacement est prévu vers le silo à verre. Ce projet permettra un enfouissement des réseaux mais seulement sur quelques mètres.

Laurence Spahr demande où est l'emplacement de l'actuel transformateur : à l'heure actuelle il est dans le hameau de Valency, avant la montée de St Jean.

Danielle Blath fait remarquer que c'est très voyant. Suggestion de faire un appel à décoration des armoires par des graphes.

Loïc Barberat demande s'il n'y a pas de recul obligatoire pour éviter les chocs avec les véhicules ? Le maire répond qu'à cet endroit-là, il y a un talus entre la route et le parking mais il ne semble pas qu'il existe de réglementation à ce sujet, si l'on se fie aux implantations des transformateurs existants sur la commune...

Benoît Duval se déclare pour l'acceptation de l'indemnité, en bon adjoint aux finances.

Le maire informe qu'il y aura aussi des travaux de création d'un transformateur au début du chemin de la Rivière, pour le renforcement du réseau. Les réseaux seront enfouis à cette occasion.

Unanimité

2023/24

Cession de 80 m² de la place du Square pour l'extension du cabinet des kinésithérapeutes

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'il a été sollicité par les kinés installés place du square, désireux d'acquérir une partie de la place du square pour étendre leur cabinet. Les services des

finances publiques estiment la valeur de la surface à détacher à 30 000 €. Un permis de construire a été déposé par les kinés afin de vérifier la faisabilité de leur projet, situé dans le périmètre de protection du château. Les architectes des bâtiments de France ont d'abord opposé un veto pour de multiples raisons mais les rencontres organisées avec la mairie ont permis d'établir un dialogue et d'aboutir à un projet accepté par les ABF et les kinés.

Il ne reste donc plus qu'à accepter de vendre l'emprise de ce projet à la SCI Immobile, qui réunit les kinés du cabinet. Un plan de division parcellaire a été établi par géomètre, afin d'en délimiter précisément les contours et la surface, à savoir 80 m².

Vu la demande du cabinet de kinésithérapeutes de Pollionnay d'acquérir 80m² de la place du square,

Vu l'estimation des domaines rendue le 2 juin 2022 et fixant à 30 000 € le prix de vente de cette surface,

Considérant que la place du square est située sur le domaine privé de la commune, parcelle cadastrée AI393, et que sa vente ne nécessite donc pas de désaffectation ou de déclassement préalable,

Considérant que la partie détachée dont la vente est sollicitée pour l'extension du cabinet de kinésithérapeutes sert essentiellement à l'accès piétons de cet établissement, et que cet accès piéton ne sera pas mis en cause,

Considérant que l'accès aux autres locaux situés sur la place (école de musique et cabinet médical) ne sera pas impacté par cette vente,

Considérant qu'il est d'intérêt local de permettre le maintien et l'extension du cabinet existant pour un meilleur accueil des patients,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de cession au cabinet des kinésithérapeutes de Pollionnay, SCI Immobile, d'une emprise de 80 m² détachée de la parcelle AI393, d'une surface de 2421 m², tel que détaillé sur le plan joint ;

ACCEPTE le prix de 30 000 €,

AUTORISE le maire à signer l'acte de vente et tout acte y afférent ;

Remarques : Présentation par le maire du projet tel qu'accepté par les Architectes des Bâtiments de France. Le toit a été rectifié à deux pans au lieu de 4 (parce que bâtiment professionnel et non d'habitation). Les menuiseries ont été revues pour plaire aux ABF (couleur mais aussi forme). Les projets imaginés dans le cadre du PLU par la commission urbanisme ou par l'association paroissiale ont pu être présentés aux ABF pour prouver que ce projet ne remet pas en cause l'évolution de la place du square.

Au passage le maire parle de la partie médicale ou para médicale de Vilogia, qui n'est toujours pas remplie. Benoit et le maire sont toujours en recherche de partenaires. Ils ont rencontré un partenaire de Vilogia spécialisé dans les maisons de santé et le prix du m² semble assez intéressant. Le maire a bien précisé que l'installation de professionnels de santé prime, pour la mairie, sur la constitution éventuelle d'une maison de santé. Il sera temps de voir ultérieurement si une synergie se crée entre les professionnels installés au point de créer une maison de santé mais l'objectif de la mairie est surtout de créer du lien entre eux, avec ou sans maison médicale.

Unanimité

Informations diverses :

- Camping du Col de la Luère : les locataires ont été réunis en mairie (avec Mme Jon qui s'est ajoutée) et ont été très reconnaissants de cette initiative qui leur a permis de poser leurs questions sur la procédure en cours ; celle-ci a été initiée à la demande du sous-préfet et a pour objectif de contrôler le (non-)respect des normes du camping et, à défaut, de décider de la fermeture administrative du camping ; une procédure est en cours depuis plus d'une décennie concernant l'installation d'assainissement, avec le SIAHVV qui gère le service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- Problématiques de fibre à Valency : depuis 3 semaines un câble était au sol. Un poteau a été rajouté mais le câble coupé... Suite au prochain numéro.
- Prix « coup de cœur » du SYDER, remis le 20 juin à la commune, pour les travaux d'éclairage du stade et l'installation photovoltaïque sur le séchoir de la CUMA ;

Clôture de la séance à 20h

Le secrétaire de séance

Aurélien GUTIERREZ

Le maire

Philippe TISSOT

